

Ambroisie : Il est urgent d'agir !

Écrit par Assemblée Nationale

Mercredi, 06 Avril 2011 19:28 - Mis à jour Mercredi, 06 Avril 2011 19:44



L'appel des députés.

Les parlementaires soutiennent la lutte contre cette plante allergisante. Celle-ci représente une réelle préoccupation de santé publique.

Paris, le 4 avril 2011 – Sensibiliser le grand public et les décideurs à l'ambroisie, **valoriser** les bonnes pratiques de lutte,

se faire l'écho

des actions menées sur le terrain. Ce sont les objectifs du tout nouveau Comité Parlementaire de suivi du risque ambroisie qui sera créé le 13 avril prochain. Initié par

Jacques Remiller

, député maire de Vienne,

Jean-Marc Roubaud

, député maire de Villeneuve les Avignon,

Alain Moyne Bressand

, député de l'Isère, ce comité est un trait d'union entre les attentes des citoyens perçues en circonscription et les moyens déployés par les autorités sanitaires et environnementales. Les trois élus lancent un appel à l'ensemble des députés pour rejoindre ce Comité. Ce dernier intéressera autant les élus issus de départements fortement touchés par la plante allergène que les députés issus de zones apparemment moins envahis mais où la plante va inévitablement se développer.

L'ambroisie, plante invasive originaire d'Amérique du nord, dont le pollen est fortement allergisant, progresse dans différentes régions. Si le **quart Sud-Est de la France** est le plus touché avec notamment la **vallée du Rhône**

Ambroisie : Il est urgent d'agir !

Écrit par Assemblée Nationale

Mercredi, 06 Avril 2011 19:28 - Mis à jour Mercredi, 06 Avril 2011 19:44

, d'autres secteurs comme

le Poitou Charente, les Pays de Loire, le Centre ou encore la Bourgogne

commencent à être infestés. Les spécialistes s'accordent à dire que la plante a désormais envahi une zone allant de

Bordeaux à Bucarest

Il suffit de quelques grains de pollen d'ambroisie par mètre cube d'air pour que les symptômes apparaissent chez les sujets sensibles : rhinite survenant en août-septembre et associant écoulement nasal, conjonctivite, symptômes respiratoires tels que la trachéite, la toux, et parfois urticaire ou eczéma. Dans 50% des cas, l'allergie à l'ambroisie peut entraîner l'apparition de l'asthme ou provoquer son aggravation. Dans notre pays, notamment dans les zones les plus envahies,

de 6% à 12% de la population serait affectée par cette plante extrêmement allergisante.

Celle-ci constitue donc un problème de santé publique.

L'ambroisie est unanimement reconnue comme un problème sanitaire, environnemental, agricole et d'aménagement du territoire majeur. En effet, l'ambroisie se développe dans des milieux ouverts non enherbés comme les chantiers, les bords de chemin mais également dans les grandes cultures notamment dans les cultures de printemps comme les champs de tournesol. Les agriculteurs doivent ainsi faire face à la prolifération de l'ambroisie. Dans cette perspective, les producteurs, d'ores et déjà acteurs de la lutte anti-ambroisie, doivent continuer à être sensibilisés et soutenus dans leurs efforts pour toujours mieux lutter contre cette plante invasive.

Ambroisie : Il est urgent d'agir !

Écrit par Assemblée Nationale

Mercredi, 06 Avril 2011 19:28 - Mis à jour Mercredi, 06 Avril 2011 19:44

Si le pic de pollen d'ambroisie se situe en été et au début de l'automne, il convient de mener une lutte en amont, avant la floraison, et sur le long terme, car ses graines persistent plusieurs années dans les sols. La lutte contre l'ambroisie est inscrite dans le Plan National Santé Environnement 2 au titre de la prévention des allergies. Les objectifs à atteindre en 2013 sont clairs : réalisation d'une cartographie nationale qui sera actualisée chaque année, permettant une meilleure surveillance, définition d'actions de lutte ou de contrôle adaptées en fonction de chaque secteur, rédaction d'une réglementation nationale rendant obligatoire la lutte contre cette plante. A l'occasion de cette conférence de presse, la Direction Générale de la Santé présentera les actions menées :

- appui à l'ensemble des acteurs impliqués dans la prévention et la lutte,

- diffusion de la connaissance et de l'information sur les effets de la plante sur la santé et sur les moyens de lutte existants,

- mise à disposition des outils pour renforcer les politiques locales,

- aide à la coordination de la lutte aux niveaux local, national, européen et international.